

# VIDE GRENIER

Organisé par le ROTARY Club HOSSEGOR et COTE SUD des LANDES

## DIMANCHE 11 AVRIL 2021

Fronton de Soorts-Hossegor et salle polyvalente attenante

### Inscription :

Nom : .....

Prénom.....

Association.....

N° enregistrement (pour les associations).....

Date.....

Né (e) le..... à..... Département :.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél : .....

Email.....

Les emplacements en extérieurs sont au prix de 4,50 € ou 7 € le ml. Minimum location 2 ml

Les emplacements en salle sont au prix de 12 € la table (2 ml). Minimum location 2 ml

Intérieur SALLE la table de 2ml à 12 € x ..... = ..... €

Extérieur : Nombre de ml (sans table) 4.50 € x ..... = ..... €

Extérieur devant l'entrée: Nombre de ml (sans table) 8 € x ..... = ..... €

Nombre de table de 2 ml la table = 3 € x..... = ..... €

**TOTAL ..... €**

Paiement uniquement par **chèque à l'ordre du ROTARY CLUB HOSSEGOR**

Restauration rapide et buvette seront proposées au public et aux exposants toute la journée

L'inscription n'est valable que accompagnée des pièces justificatives et du chèque (voir au verso extrait du règlement et adresse pour envoi de la réservation)

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement (ci-joint) et en accepte le contenu.

Fait à..... le .....

Signature

# LE ROTARY CLUB HOSSEGOR et COTE SUD DES LANDES

Organise un **VIDE GRENIER**

## **DIMANCHE 11 AVRIL 2021**

**Fronton de Soorts-Hossegor et salle polyvalente attenante**

### EXTRAIT DU REGLEMENT

- \* La manifestation est ouverte à tous les particuliers et INTERDITE AUX PROFESSIONNELS
- \* Les exposants pourront s'installer à partir de 7 heures 30
- \* Ouverture au public entre 9 H et 18 heures
- \* Le mètre linéaire est de 4,50 € en extérieur et 8 € devant l'entrée avec possibilité de location de table à 3 €
- \* La table est à 12 € en salle, minimum location de 2 ml
- \* Tout emplacement réservé, non occupé à 8 h pourra être attribué à un autre exposant et les droits d'inscription ne seront pas restitués.
- \* Les exposants sont responsables des produits qu'ils mettent à la vente.
- \* Le ROTARY Club décline toute responsabilité en cas de perte, vol et(ou) sinistre des objets.
- \* La vente de nourriture et de boissons est exclusivement réservée aux organisateurs.
- \* Les réservations ne seront effectives que lorsque le Rotary détiendra toutes les pièces nécessaires accompagnées du règlement
- \* La réglementation complète est disponible auprès du Rotary et au bar lors de la manifestation.
- \* Chaque exposant devra laisser son emplacement propre avant son départ.
- \* Les exposants déclarent vendre uniquement des objets personnels et usagés.
- \* Les exposants déclarent sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 autres vides-greniers de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal)

### PIECES A FOURNIR

- \*Bulletin d'inscription et chèque à retourner  
à **Philippe LAMBERT, responsable communication du club, 8, Rue Léon Blum 40510 SEIGNOSSE tél 07 67 33 08 22**
- \*Paiement des emplacements et réservation table, uniquement par chèque à l'ordre de ROTARY CLUB HOSSEGOR et Côte Sud des Landes
- \*Photocopie de la pièce d'identité recto et verso, OBLIGATOIRE

Le n° de l'emplacement sera communiqué aux exposants uniquement le matin de la manifestation. Pour toutes informations complémentaires : tél 07 67 33 08 22 ou mail

[lambertpetv@gmail.com](mailto:lambertpetv@gmail.com)

Signature :